

Publication Officielle

Publication communale Novembre 2023

Assemblée communale ordinaire

L'Assemblée communale ordinaire du budget a été fixée au

mardi 12 décembre 2023, à 20h00, à la halle polyvalente

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Approbation du procès-verbal de l'Assemblée communale du 20 juin 2023
- 2. Prendre connaissance et approuver les modifications du règlement de sécurité locale de la commune mixte de Courtedoux
- 3. Prendre connaissance et approuver les modifications des statuts du personnel de la commune mixte de Courtedoux
- 4. Budget
 - A) Discuter et voter **les investissements** suivants et donner compétence au Conseil communal pour se procurer les financements et consolider, le cas échéant, les emprunts concernant les objets suivants :
 - Finalisation du plan spécial Le Collège et projet de l'ouvrage pour la viabilisation du lotissement : CHF 50'000.—
 - Rétention et infiltration « sur la Côte » Aménagement d'un bassin de rétention – secteur Pierre-Pelée CHF 86'000.--
 - Aménagement intérieur de « la grange », notamment vaisselle, mobilier, pour la salle multifonctions et mobilier pour le local voirie: CHF 60'000.--
 - Gravillonnage des rues Chantemerle & Pierre-Pelée : CHF 24'500.--
 - Remplacement des fenêtres du bâtiment communal au 2è étage, rue du Collège 30A, soit dernière étape, CHF 65'000.--
 - B) Discuter et voter la quotité de l'impôt, le prix des taxes communales et adopter le budget 2024



Commune de 2905 COURTEDOUX WWW.COURTEDOUX.CH

Publication Officielle

5. Divers

Le procès-verbal de l'assemblée mentionné sous chiffre 1 peut être consulté au secrétariat communal ou sur le site internet www.courtedoux.ch. Les demandes de compléments ou de rectifications pourront être adressées par écrit, au secrétariat communal, au plus tard la veille de l'assemblée ou être faites verbalement lors de celle-ci. L'assemblée communale se prononcera sur les corrections demandées, sinon le procès-verbal sera approuvé sans lecture.

Les règlements faisant objets aux points 2 & 3 sont déposés publiquement 20 jours avant et 20 jours après l'assemblée communale, au secrétariat communal, où ils peuvent être consultés. Les éventuelles oppositions, dûment motivées, doivent être adressées par écrit, durant le dépôt public, au secrétariat communal.

A l'issue de cette Assemblée, le Conseil communal aura le plaisir de partager le verre de l'amitié avec les citoyennes et citoyens présents. En cette période de l'Avent, vin chaud et pain d'épices vous seront offerts.

Mise au concours

Suite à la publication No. 2 du mois de septembre, aucune candidature n'est parvenue à l'administration communale dans les délais. C'est pourquoi le Conseil communal a décidé de remettre le poste suivant au concours :

Responsable de la déchetterie

Taux d'occupation :

2 demi-journées par semaine, selon les heures d'ouverture de la déchetterie.

A savoir **le samedi matin, de 9h à 11h30 toute l'année** et **le mercredi après-midi,** durant l'heure d'hiver, de **15h à 17h** et durant l'heure d'été, de **16h à 18h.** Il y a bien sûre possibilité de se faire remplacer en cas d'absence.

Classe de traitement :

Selon tarif horaire communal

Entrée en fonction : 1^{er} janvier 2024

Dès le 1^{er} janvier 2024, **l'horaire du samedi va changer**. La déchetterie sera ouverte le **matin** et plus l'après-midi. Le Conseil communal pense que ce changement sera positif pour la personne chargée de la surveillance, il espère ainsi éveiller l'intérêt de candidat, es potentiel-les. Il est également important de rappeler que l'avenir de cette décharge communale pourrait être fortement remis en question si elle n'a plus de surveillant



Commune de 2905 COURTEDOUX

Publication Officielle

titulaire. Un projet de déchetterie régionale étant en cours d'élaboration du côté de Porrentruy.

Les personnes intéressées sont priées de faire parvenir leur lettre de motivation au secrétariat communal, par courrier ou courriel, à l'adresse <u>karine.cerf@courtedoux.ch</u> **jusqu'au 30 novembre 2023**.

Des renseignements peuvent être obtenus auprès de M. Thierry Blaser, conseiller communal, responsable de la déchetterie, au no. 078/658 87 77.

Vente de bois nettoyage de coupe / sarclage

Pour des raisons d'organisation, les personnes intéressées à faire des stères en 2024 voudront bien contacter directement le garde forestier, M. Christophe Aubry, au No. 078/774 74 75, **avant le 15 décembre 2023**.

Débris de coupe (en forêt) :

De fr. 0.— à fr. 15.--/stère selon la difficulté et le bois restant

Cime entière de feuillus dur en bord de chemin :

Fr. 15.--/stère (préciser le nombre de stères souhaité)

Sarclage:

Fr. 15.--/stère (abattage par propres soins moyennant autorisation valable)

Fr. 25.--/stère (abattage par personnel du triage)

Le volume par famille est limité à 15 stères. Au-delà de cette limite ou pour un usage de commercialisation, le bois est vendu au prix du marché.



Commune de 2905 COURTEDOUX

Publication Officielle

Vente des sapins de Noël

La vente des sapins de Noël aura lieu le

Dimanche 3 décembre 2023, de 16h à 18h à la place St-Martin

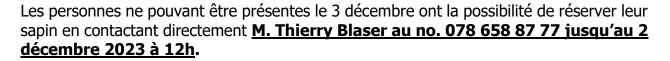
selon les tarifs ci-dessous :



 100-150 cm
 fr. 25.00

 150-200 cm
 fr. 35.00

 200-250 cm
 fr. 45.00



Epicéa jurassien

 100/150 cm
 fr. 20.00

 150/200 cm
 fr. 25.00

 200/250 cm
 fr. 30.00

 250/300 cm
 fr. 40.00

Pour les épicéas, une réservation auprès de M. Blaser est indispensable jusqu'au 2 décembre 2023 à 12h

Courtedoux, le 17 novembre 2023/kc

Le Conseil communal